Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212200562-20260311-2026_03_05-DE

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-six, le mercredi onze mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ÉVRAN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Patrice GAUTIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents : M. Patrice GAUTIER, Maire - Mme Caroline GAIGNOT, 1ère adjointe - M. Alain BRARD, 2ème adjoint - Mme Jacqueline PLANCHOT, 3ème adjointe - M. Loïc MAUFRAIS, 4ème adjoint - Mme Morgane BERNARD, 5ème adjointe - M. Lawrence BARBIER - Mme Christelle LEMAIRE - M. Vincent LAGOGUÉ *(à partir de 19h05, question n° 1)* - Mme Gaëlle JEANNE - Mme Carole VIVIER - M. Jérôme PAPELARD - Mme Sabrina PIEDEVACHE *(à partir de 19h10, question n° 1)*.

Etaient absents : M. Jérôme LEGOFF - M. Fabrice ROTH.

Quorum : 11 (à 19h00)
12 (à partir de 19h05)
13 (à partir de 19h10)

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Mme Caroline GAIGNOT a été nommée secrétaire de séance.

Convocation en date du 2 mars 2026 et affichée à la porte de la Mairie le 2 mars 2026.
Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 11 mars 2026.

Le procès-verbal de la précédente réunion du 11 février 2026 n'a pas fait l'objet d'observations et est approuvé à l'unanimité.

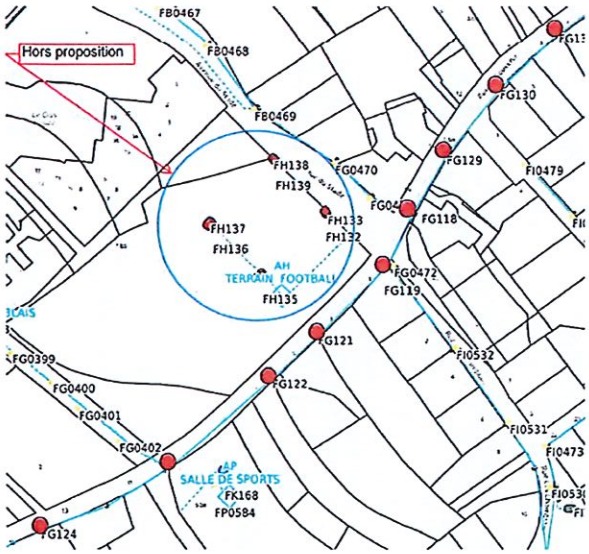
Délibération n° 2026-03-05

Objet : SDE 22 / Fonds Vert : Rénovation de 9 lanternes responsables de pollution lumineuse et de plus de 30 ans

Dans le cadre du programme « Fonds Vert », l'État souhaite orienter des financements pour accélérer la sobriété énergétique et la modernisation des infrastructures.

Le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE 22), en tant que maître d'ouvrage, est porteur des projets en matière d'éclairage public au bénéfice des collectivités des Côtes d'Armor et privilégie la rénovation des lanternes de plus de 30 ans et les foyers responsables de pollution lumineuse.

Vu le courrier du SDE 22 en date du 2 février 2026 par lequel il propose à la commune d'Évran de remplacer 9 foyers poteaux béton situés Rue du Souvenir et Rue du Pont Perrin, correspondant aux critères ci-dessus par des lanternes à Leds fiables et durables à prix négociés, plus respectueuses de l'environnement, moins énergivores et nécessitant moins d'entretien :



Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212200562-20260311-2026_03_05-DE

Considérant que le SDE 22 participera à la rénovation de l'éclairage public à hauteur de 30 à 35 % du coût HT des travaux et que le Fonds Vert abondera ce financement de 15 % supplémentaires ;

Vu le règlement financier du SDE 22 approuvé par son Comité Syndical en date du 20 décembre 2019 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (POUR : 13, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),

- **APPROUVE** le projet de rénovation de 9 foyers poteaux béton, situés Rue du Souvenir et Rue du Pont Perrin, s'inscrivant dans le programme « Fonds Vert », pour un montant estimatif de **8 500.00 € TTC** correspondant au coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie.

  La commune ayant transféré la compétence éclairage public au SDE 22 versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant de la facture de l'entreprise affectée du coefficient moyen du marché auquel se rapporte le dossier et augmentée de 8 % de frais d'ingénierie.

  A titre indicatif, la participation financière de la commune s'élève à **3 804.00 €.**

- **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Président du SDE 22 et au Comptable Public assignataire.

Fait à Evran, le 12 mars 2026,

MAIRIE D'EVRAN 22630

Caroline GAIGNOT,
Secrétaire de séance

MAIRIE D'EVRAN 22630

Patrice GAUTIER,
Maire